



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021 et le 24 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie,
MM : BINOIS Cyril, CHIBOIS Hervé, DELRIEUX Benoît, FOUQUET Jean-Luc, MARTAUD Philippe,
PERROTIN Morgan, ROGER Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUILY Muriel à Mme BERNARD Evelyne, MM :
LAPEYRONIE Bernard à M. BINOIS Cyril, ROUFFORT Patrick à M. PERROTIN Morgan

Invité(s) : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 11

Date de la convocation : 17/09/2021

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : M. DELRIEUX Benoît

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour le remplacement de Madame GUILY déléguée aux associations et animations communales.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 et 12 JUILLET 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux des 2 et 12 juillet 2021 qui sont approuvés à l'**unanimité**.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE POUR L'ASSOCIATION NATURAL DANCE réf : 2021_028

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération référence 05/49 en date du 24 juin 2005 portant sur les conditions de location de la salle socioculturelle de la Commune de Houx ;

Vu la demande de l'association NATURAL DANCE Place Aristide Briand 28130 Maintenon en date du 21 juin 2021

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une demande de renouveler la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle, a été faite de la part de l'association NATURAL DANCE, en date du 21 juin 2021, dont le siège est sis Place Aristide Briand 28130 Maintenon.

Elle sollicitant de nouveau l'utilisation de notre salle socioculturelle pour l'initiation à la danse de salon qui aura lieu tous les jeudis soir de 18h30 à 22h30 pour la période du 02 septembre 2021 au 31 juillet 2022

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De renouveler la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle à l'association NATURAL DANCE Place Aristide Briand 28130 Maintenon

Décide de fixer une redevance annuelle de 150€ payable en septembre 2021.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

A la majorité (pour :13 contre :0 abstentions :1 (Benoît DELRIEUX))

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE A L'ASSOCIATION LCM28 réf : 2021_029

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 05/49 en date du 24 juin 2005 portant sur les conditions de location de la salle socioculturelle de la Commune de Houx

Vu la demande de l'association « Love Country Maintenon 28 » en date du 30 août 2021

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une demande de renouveler la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle, a été faite de la part de l'association Love Country Maintenon 28, en date du 30 août 2021, dont le siège est sis 5 rue Maurice Ravel 28130 Maintenon.

Sollicitant de nouveau l'utilisation de notre salle socioculturelle pour l'initiation à la danse COUNTRY qui aura lieu tous les lundis soir de 18h à 22h30 pour la période du 20 septembre 2021 au 31 juillet 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Décide d'établir une convention de mise à disposition de la salle socioculturelle à l'association Love Country Maintenon 28 - du 20 septembre 2021 au 31 juillet 2022

Décide de fixer une redevance annuelle de 150 € payable en septembre 2021.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1(Benoît DELRIEUX))

MODIFICATION BUDGETAIRE

Un reliquat dû à Chartres Métropole est appelé. La somme avait été budgété mais non payé par la municipalité. La somme a ensuite été remise sur les comptes de la Mairie et dépensé.

Aujourd'hui, Chartres Métropole fait l'appel de fond de 67 000 euros mais le montant n'étant pas prévu il n'est pas possible de payer. En quittant la précédente communauté de communes, celle-ci devait reverser 107 000 euros à la mairie de Houx. Cette somme était en discussion entre communauté de communes et n'a pas été payé à la mairie.

M. le Maire a informé Chartres Métropole mettre le paiement en attente jusqu'à ce que la communauté de communes paye son dû.

**TARIFS DU REPAS DU 14 JUILLET ET DES BOISSONS LORS DES DIVERSES
MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES réf : 2021_030**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer des tarifs pour le repas du 14 Juillet et pour les boissons lors des différentes manifestations (marché, manifestations sportives, 14 juillet...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Participation repas	6 €
Boissons non-alcoolisées	0.50 € / le verre
Boissons chaudes (thé, café chocolat chaud)	0.50 € / le verre
Petite bouteille d'eau	0,50 €
Vin chaud	1 € / le verre
Bière pression	2 €
Bière en bouteille 33 cl	2.30 €

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**REPLACEMENT DE MADAME MURIEL GUILY DÉLÉGUÉE AUX ASSOCIATIONS
ET ANIMATIONS COMMUNALES**

Muriel Guily souhaitant se retirer de son rôle aux associations et animations communales, le Maire propose de séparer les associations et "les fêtes et les cérémonies" qui tomberait dans la commission dédiée. Morgan Perrotin prend le rôle aux associations et sera suppléé par Elodie Torchon en cas de besoin (principalement lors des AG)

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1(Philippe ROGER))

REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Questions diverses :

- Vitesses :
Des mesures de vitesses réalisées en collaboration avec le département montrent un grand nombre d'excès important (30 à 40km/h au-delà de la limite). Un grand nombre des propositions de la commission municipale sur la sécurité routière ont été rejetées par le département. Une nouvelle commission est organisée rapidement pour faire de nouvelles propositions.
- Yvelines restauration
À la suite d'une mauvaise saison agricole, les tarifs sont revus à la hausse afin de garantir les menus équilibrés
- Natation Scolaire
Pour information, des écoles sont dirigées vers le bassin de Mainvilliers. Aucun impact sur l'école de Yermenonville/Houx
- Service civique
La question se pose de solliciter des jeunes en service civique pour réaliser des tâches au sein de la commune.
- Recensement de la population
Les deux agents recenseurs ont confirmé leur disponibilité

- Camions de transport de betteraves
La chaussée ne supporte pas le passage répété des camions de transport de betteraves.
Une réunion avec l'agriculteur va être organisée pour gérer l'année 2022 et après.
- Avenant contrat Madame CHANVRIL
Renouvellement du contrat à durée déterminée pour 6 mois. En parallèle, une étude de la mise en place d'un CDI administratif nouvelle génération sera effectuée.
- Utilisation de la salle socioculturelle par les associations
- PLU
Étape du cas par cas passée sans avis négatif.
- Benne à déchets verts
La benne à déchets vert est trop souvent pleine en entrée de week-end. La benne n'est pas adaptée et devrait être changée après le mois de novembre.
- Ancienne École Intercommunale
Le terrain de l'ancienne école va être mis en vente. Parution dans l'écho républicain.
L'information sera publiée aussi sur le site de la mairie.
- Travaux sécurité école effectués
Mise en place de l'interphone côté garderie et école.
- Travaux borne électrique pour le marché effectués
- Garderie : infiltration d'eau

La séance a été levée à 22h20

Le secrétaire de séance

Le Maire